

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Edition Franche-Comté

Prairies n° 4 du 17/09/2021



CAMPAGNOLS TERRESTRES, *Arvicola amphibius* (syn. *A. terrestris*)

Carte de degré d'infestation communale par le campagnol terrestre – Septembre 2021 – Doubs et Jura

Cette carte, réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON et au réseau d'observateurs, représente le degré d'infestation en campagnols terrestres de chaque commune observée. 27 communes ont été prospectées début septembre 2021.

Une analyse de risque de l'infestation en campagnols terrestres à l'échelle communale est également disponible ci-dessous.



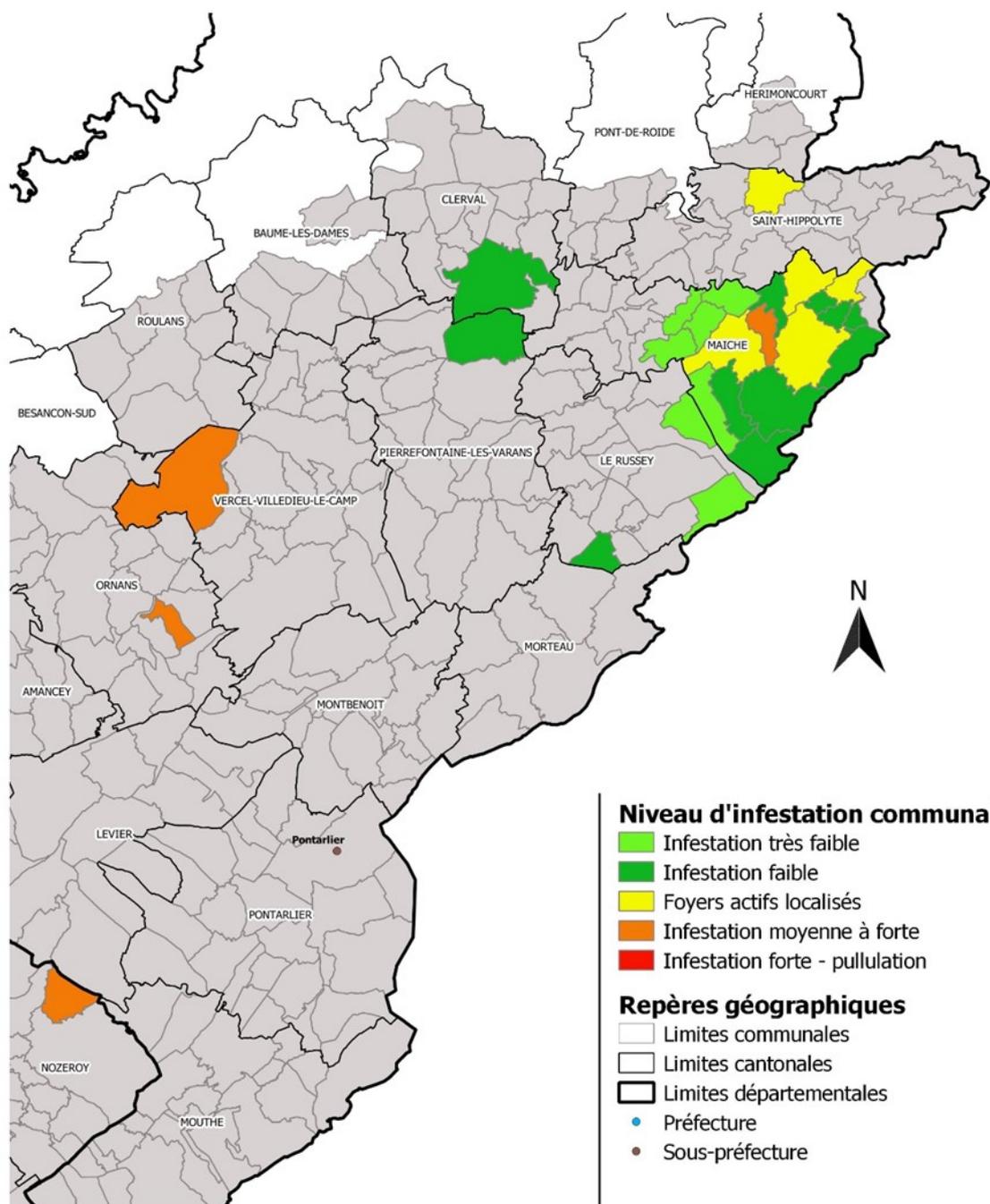
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 17/09/2021

Evaluation des densités communales de campagnols terrestres en Franche-Comté - septembre 2021



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 17/09/2021

Analyse de risque de pullulation de campagnols terrestres

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque	
				faible	élevé
DOUBS	CLERVAL	SANCEY	2		
		CERNAY-LEGLISE	4		
	MAICHE	DAMPRICHARD	3		
		FESSEVILLERS	3		
		MAICHE	3		
		TREVILLERS	3		
		BELFAYS	2		
		CHARMAUVILLERS	2		
		CHARQUEMONT	2		
		FERRIERE S-LE-LAC	2		
		FOURNET-BLANCHEROCHE	2		
		LES ECORCES	2		
		THIEBOUHANS	2		
		URTIERE	2		
		FRAMBOUHANS	1		
		LES BRESEUX	1		
		MANCENANS-LIZERNE	1		
	MONT-DE-VOUGNEY	1			
	ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	1			
	ORNANS	ECHEVANNES	4		
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	LAVRON	2		
		LE RUSSEY	NOEL-CERNEUX	2	
	GRAND'COMBE-DES-BOIS		1		
LES FONTENELLES	1				
SAINTE-HIPPOLYTE	CHAMESOL	3			
JURA	NOZEROT	BIEF-DU-FOURG	4		

* moyenne communale

Ces prospections de septembre n'ont pas été évidentes à réaliser car les hauteurs d'herbe sont très hétérogènes d'une prairie à l'autre.

Les agents FREDON se sont focalisés sur le canton de Maîche car le déclin, attendu au printemps 2021, n'est toujours pas perçu sur certaines communes. **Il est donc impératif de parcourir ses parcelles afin de se rendre compte de la situation effective.**

On notera des infestations importantes observées par nos partenaires sur le canton de Levier et Nozeroy mais qui ne nous sont pas parvenus par le réseau d'observateurs.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 17/09/2021

TAUPE EUROPEENNE, *Talpa europea*

Carte de degré d'infestation communale par la taupe européenne – Septembre 2021 – Doubs et Jura

Cette carte, réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON et au réseau d'observateurs, représente le degré d'infestation en taupes européennes de chaque commune observée. 27 communes ont été prospectées début septembre 2021.

Une analyse de risque de l'infestation en taupes européennes à l'échelle communale est également disponible ci-dessous.

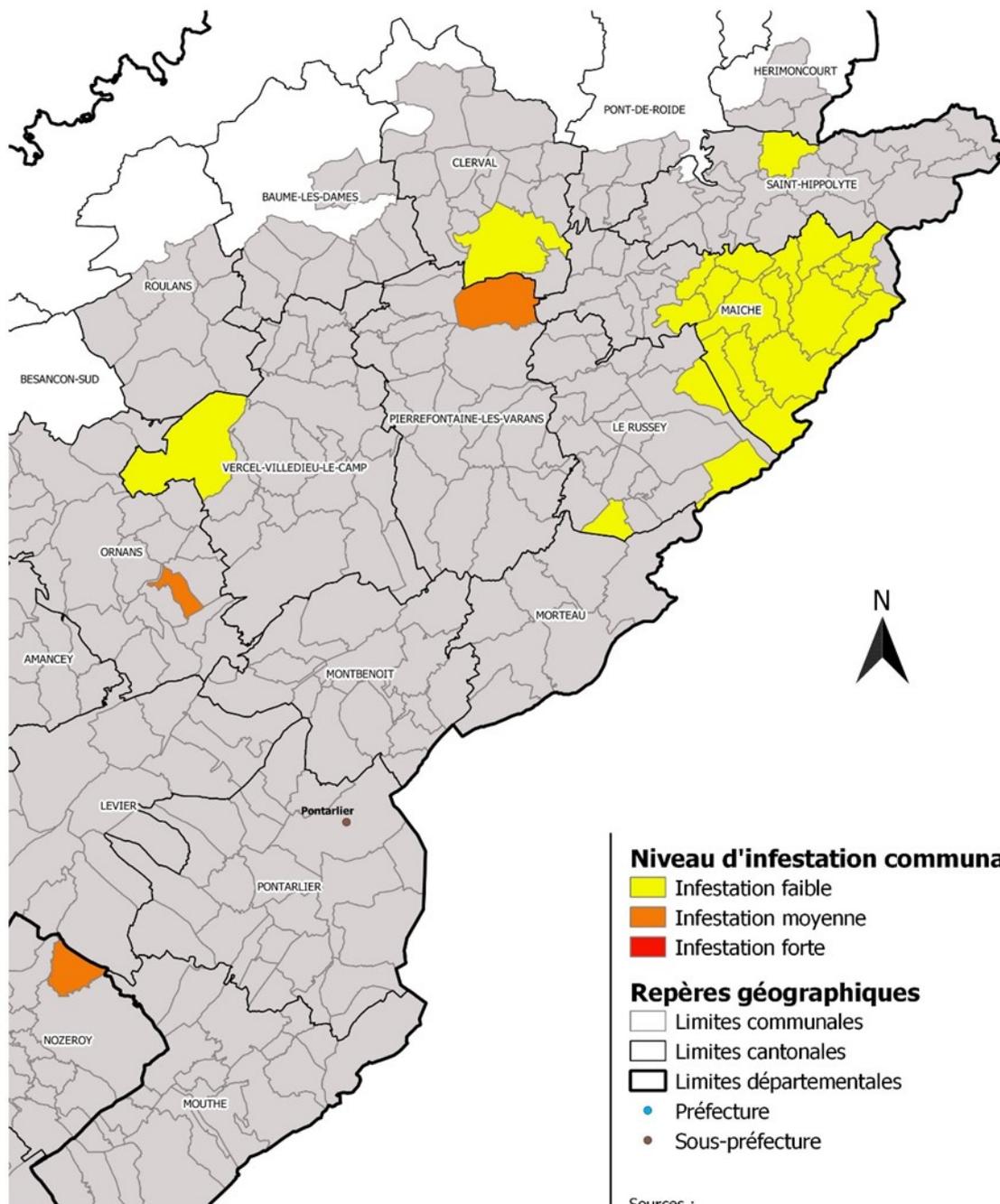
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 17/09/2021

Evaluation des densités communales de taupes européennes en Franche-Comté - septembre 2021



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 17/09/2021

Analyse de risque d'infestation de taupe européenne

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque		
				faible	élevé	
DOUBS	CLERVAL	SANCEY	1	↑	↑	
		BELFAYS	1			
	MAICHE	CERNAY-L'EGLISE	1			
		CHARMAUVILLERS	1			
		CHARQUEMONT	1			
		DAMPRICHARD	1			
		FERRIERE S-LE-LAC	1			
		FESSEVILLERS	1			
		FOURNET-BLANCHEROCHE	1			
		FRAMBOUHANS	1			
		LES BRESEUX	1			
		LES E CORCES	1			
		MAICHE	1			
		MANCENANS-LIZERNE	1			
		MONT-DE-VOUGNEY	1			
		ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	1			
		THIEBOUHANS	1			
	TREVILLERS	1				
	URTIERE	1				
	ORNANS	FCHEVANNES	2			↑
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	LAVIRON	2			↑
		GRAND'COMBE-DES-BOIS	1			↑
	LE RUSSEY	LES FONTENELLES	1			↑
NOEL-CERNEUX		1	↑			
SAINTE-HIPPOLYTE	CHAMESOL	1	↑			
JURA	NOZÉROY	RIEF-DU-FOURG	2	↑		

* moyenne communale

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°4 du 17/09/2021



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 17/09/2021

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

RATRON GW ET DEROGATION 120 JOURS

Le Ratron GW (AMM n°2170698) est un produit à base de phosphore de zinc qui, lors de la consommation par le rongeur, va dégager de la phosphine et l'intoxiquer mortellement. L'emploi de ce produit est, à l'heure actuelle, uniquement autorisé pour lutter contre le campagnol terrestre en prairie dans des conditions très précises comme par exemple **l'utilisation d'une canne distributrice manuelle pour enfouir les appâts dans le sol à une dose de 2 kg/ha/an sur une même parcelle.**

Cependant, **une dérogation 120 jours a été prise du 15/08/2021 au 12/12/2021 afin de permettre l'usage d'une charrue-taupe à soc-creux pour distribuer les appâts empoisonnés.**

Cette utilisation est soumise à certaines **conditions** :

- un traitement possible uniquement lorsque le taux d'infestation en campagnols terrestres sur la parcelle est inférieur à 33 %,
- un rapport d'intervention à envoyer également à la DRAAF/SRAL BFC et à la FREDON BFC dans les 72 heures suivant l'application en indiquant les communes et les îlots traités (surface, quantité d'appâts utilisés, longueur cumulée des raies de traitement),
- le port systématique d'équipements de protection individuels,
- un dosage qui ne devra pas dépasser 2 kg/ha/an sur la même parcelle avec un nombre maximum d'applications de 1,
- les raies de dépose doivent être discontinues pour ne pas créer artificiellement un réseau favorable au déplacement du campagnol ; convenablement refermées pour rendre l'appât déposé inaccessible à la faune non cible,
- la protection de la faune non cible impose que les appâts restés en surface doivent être récupérés et éliminés,
- une ZNT de 5 m doit être respectée le long des cours d'eau,
- l'enregistrement des applications sur le registre phytosanitaire d'exploitation est obligatoire et doit être précis, complet et réalisé le jour même du traitement,
- l'application du Ratron GW à la charrue distributrice doit s'inscrire dans les principes de lutte intégrée.

De ce fait, la dose de 2 kg/ha/an sur une même parcelle peut-être rapidement atteinte lors des traitements à venir, au regard des interventions qui auraient pu être réalisées depuis le 01/01/2021 avec du Ratron GW.

Pour rappel : depuis le 21 Décembre 2020, le produit Super Caïd Appâts bleus (bromadiolone) est devenu un produit phytopharmaceutique non utilisable, désormais strictement interdit.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la DRAAF/SRAL ou FREDON BFC.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 17/09/2021

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

FUMIGATION DES TAUPES

- La déclaration de chantier doit être systématique ; elle devra être reçue par la DRAAF/SRAL 24 heures ouvrées avant le début des opérations sur un support écrit (courrier ou courriel : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr). Sous réserve d'évolution du dispositif actuel de déclaration, doivent être précisés à minima dans le texte et sous réserve d'indiquer votre n° de téléphone portable : le nom du responsable de chantier, le lieu de la fumigation (commune) et la date d'intervention et non plus la période ;
- L'utilisation de phosphure d'hydrogène contre la taupe, à partir de son générateur, ne peut être réalisée que par des opérateurs certifiés (Certiphyto + certificat PH₃/taupe) équipés et travaillant dans une structure agréée pour ce type d'opération. Cette fumigation dans ce cadre précis ne vise que la taupe et ne peut pas être mise en œuvre contre d'autres espèces.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 4 du 17/09/2021

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter la FREDON Bourgogne Franche-Comté selon votre secteur géographique.

Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE-VALENTIN

Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA

Suppléance : Julie MONTAZ

03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - hpiernavieja@fredonbfc.fr

03 81 47 83 28 / 06 07 19 47 48 - jmontaz@fredonbfc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

*"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**".*

Avec la participation financière de :

